



Ville de Concarneau



Conseil municipal
19 janvier 2015

Procès-verbal

Conseil municipal du 19 janvier 2015
Ordre du jour

	Mémo du Maire	2
1	Moyens généraux - finances : Autorisations de programme et des crédits de paiement (AP-CP)	3-4
2	Moyens généraux - finances : Décision budgétaire modificative n°1 - Budget annexe du bac du passage - exercice 2014	5
3	Moyens généraux - finances : Tarifs 2015 - modification des tarifs du centre des arts et de la culture et de la Chap'L	6
4	Port de plaisance : Tarifs du port de plaisance - exercice 2015	7
5	Moyens généraux - finances : Équilibres budgétaires - budget primitif - budget principal - exercice 2015	8-20
6	Moyens généraux - finances : Équilibres budgétaires - budget primitif - budget annexe de l'eau - exercice 2015	21
7	Moyens généraux - finances : Équilibres budgétaires - budget primitif - budget annexe de l'assainissement - exercice 2015	22
8	Moyens généraux - finances : Équilibres budgétaires - budget primitif - budget annexe du port de plaisance - exercice 2015	23
9	Moyens généraux - finances : Équilibres budgétaires - budget primitif - budget annexe du bac du passage - exercice 2015	24
10	Moyens généraux - finances : Équilibres budgétaires - budget primitif - budget annexe de la cuisine centrale - exercice 2015	25
11	Moyens généraux - finances : Équilibres budgétaires - budget primitif - budget annexe du centre des arts et organisation de spectacles - exercice 2015	26
12	Moyens généraux - finances : Attribution des subventions aux associations - exercice 2015	27
13	Ressources humaines : Modification du nombre d'emplois d'insertion (10 à 11)	28-29
14	Direction générale des services : Tableau des décisions du Maire	30

CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 19 janvier 2015

Mesdames et Messieurs, bonsoir.

Je déclare le conseil municipal ouvert.

Je vais procéder :

A l'appel des conseillers municipaux,
A la lecture des pouvoirs,
A la nomination du secrétaire de séance, qui ce soir sera Mme Josette RAZER.

(Appel des conseillers municipaux)

En date du mardi 13 janvier, je vous ai fait parvenir :

- le bordereau des notes explicatives de synthèse ainsi que l'ordre du jour,
- le budget primitif - exercice 2015,
- le rapport de présentation du budget primitif,
- l'état des subventions versées aux associations.

Vous trouverez sur votre table un rapport modifié concernant les attributions de subventions aux associations. Je mets aux voix l'inscription de ce rapport modifié à l'ordre du jour du conseil municipal.

Ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

L'inscription est adoptée à l'unanimité.

En date du mercredi 24 décembre 2014, je vous ai fait parvenir par mail le procès-verbal du conseil municipal du 20 novembre 2014. En date du mardi 13 janvier 2015, je vous ai fait parvenir le procès-verbal du conseil municipal du 16 décembre 2014.

Je vous remercie de bien vouloir noter un rajout en bas de la page 15 du procès-verbal du 16 décembre sur l'intervention de M Calvarin, le début la phrase n'avait pas été retranscrit. Il manquait une phrase, vous avez en annexe le document, avec la première phrase. « *Juste un petit mot, sur la comparaison entre le coût de l'étude et la somme du CCAS, je ne trouve pas cela très correct* ».

Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur ces procès-verbaux ?

Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :

Ce n'est pas sur le procès-verbal en lui-même, mais on m'a interrogé sur le fait que le procès-verbal du 20 novembre n'avait pas été mis sur le site de la ville. C'est une remarque.

M André Fidelin :

D'accord.
Je les mets donc aux voix.
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

Notez que le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 19 mars 2015 à 19h00. L'ordre du jour du conseil municipal d'aujourd'hui a 14 délibérations et a une dominante finances puisqu'il concerne le budget primitif et les budgets annexes. Je vais laisser la parole à l'adjoint aux finances qui aura beaucoup à s'employer ce soir d'ailleurs. M Nicolas Alain, je te passe la parole.

Conseil municipal du 19 janvier 2015

1	Moyens généraux - finances : Autorisations de programme et des crédits de paiement (AP-CP)
---	--

M Alain Nicolas :
(lecture du rapport)

M André Fidelin :
Merci Alain, avant de vous donner la parole sur cette première délibération, je vais laisser la parole à Claude Drouglazet qui veut nous passer un message.

M Claude Drouglazet :
Je vous remercie de me donner la parole. Je souhaitais, avant de rentrer dans l'ordre du jour du conseil, parler de ce qui s'est passé non seulement en France mais à Concarneau, ces dernières semaines.

Je vous ai préparé un petit texte qui n'est pas très long.

M le Maire, mes chers collègues,
Devant l'ampleur des manifestations concarnaises, suite au funeste 7 janvier 2015, nous nous permettons de rappeler que nous avons été les premiers à appeler à manifester contre la barbarie. Je tiens à remercier ici notre ancienne collègue Dominique Dieterlé, qui en a été l'inspiratrice. Lors de la manifestation du jeudi midi, j'ai ressenti, outre l'immense tristesse de chacun, l'espérance de voir la jeunesse mobilisée pour dire non à la barbarie. Cette jeunesse évoquait en moi les soldats de l'an II, ceux de Valmi partant à l'assaut de l'armée prussienne, non pas en criant vive la République, non pas en criant vive la Liberté mais vive la Nation. Oui, la Nation, la Nation Souveraine. Et s'il doit y avoir qu'une seule communauté en France, c'est bien la communauté nationale. Notre communauté nationale s'est forgée hélas dans le sang de nos ancêtres, qui depuis Valmi a eu à subir deux guerres mondiales. Dans nos cimetières civils ou militaires, il y a des Français, Juifs, Musulmans, Catholiques, Athées, etc... victimes de la barbarie, sans oublier bien sûr nos amis étrangers du monde entier. Aujourd'hui, c'est la République, notre République qui est en danger. C'est-à-dire que ce sont nos valeurs qui sont mises en cause par les djihadistes car ils sont contre notre conception de la liberté. Car notre République, c'est la liberté d'aller et de venir, c'est la liberté d'écrire, c'est la liberté de penser, c'est la liberté de croire ou de ne pas croire et davantage encore, la liberté de conscience. Cette liberté de conscience, qui est le prima de la laïcité qui devient aujourd'hui une nécessaire évidence. La République doit protéger les croyants qui aujourd'hui ont peur de vivre en France. Ce qui est intolérable, car la liberté du culte est une valeur Républicaine. Voltaire, notre grand Voltaire a toujours raison de faire l'éloge de la tolérance, car face à l'intégrisme religieux, au fascisme totalitaire, à l'obscurantisme fanatique, il n'y a qu'un rempart, comme l'écrit Charlie Hebdo, cette semaine, la Laïcité, point final.

Je vous remercie de votre attention.

M André Fidelin :
Merci Claude pour cette déclaration et nous partageons je pense les termes de ce message. Oui ?

M Pierre-François Bonneau :
Nous avons aussi préparé une déclaration.

M André Fidelin :
D'accord. Je vous laisse faire.

M Pierre-François Bonneau :
Merci.

Dimanche 11 janvier, nous étions 4 millions en France et entre 6 et 8 000 personnes à Concarneau pour nous dresser contre la barbarie mais aussi pour revendiquer les valeurs citoyennes fondatrices de ce qu'est notre pays. Ces valeurs de tolérance, de fraternité et de laïcité sont battues en brèche régulièrement par les fondamentalistes et peuvent conduire des esprits égarés à épouser des causes malsaines qui mettent en péril notre démocratie. Nous avons la conviction qu'il est plus que jamais nécessaire d'ériger l'éducation des jeunes et l'apprentissage du vivre ensemble. De même, nous sommes convaincus qu'il n'est pas de meilleur vecteur éducatif que la culture et le sport. Ceux qui sont les plus à même de les véhiculer

sont les acteurs du monde associatif. Dans le contexte actuel, il me paraît essentiel de les soutenir et faire savoir que nous sommes à leurs côtés. Le budget d'une commune témoigne aussi de ces priorités. Aujourd'hui, vous nous proposez une vision essentiellement comptable assortie d'une baisse moyenne de 5 % des subventions accordées au monde associatif. Ces choix-là ne peuvent pas être les nôtres, lorsqu'il faudrait envoyer un signal fort au monde associatif et dire à ses acteurs et à ses bénévoles à quel point ils comptent pour l'avenir de notre jeunesse. C'est pour ces raisons qu'il nous est impossible de voter le budget que vous nous proposez.

Nous voudrions enfin remercier la Ligue des droits de l'homme et l'amicale laïque de Concarneau pour nous avoir permis de dire ce que nous sommes et que nous nous battons toujours pour les trois piliers de notre République, Liberté, Égalité, Fraternité.

M André Fidelin :

Bien, autant je peux accepter un message d'ordre général en introduction, là vous entrez directement dans le vif du sujet. C'est de la récupération politique, je ne suis pas du tout d'accord sur les termes que vous venez d'évoquer.

Si vous le voulez bien, nous allons reprendre l'ordre du jour de ce conseil municipal. Et je voudrais que vous interveniez ou pas sur la présentation des autorisations de programme, AP/CP s'il vous plaît.

S'il n'y a pas d'intervention, je vais le soumettre à votre vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR G, LE MEUR M, M BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 19 janvier 2015

2	Moyens généraux - finances : Décision budgétaire modificative n°1 - Budget annexe du bac du passage - exercice 2014
---	---

M Alain Nicolas :
(lecture du rapport)

M André Fidelin :
Merci Alain, qui veut prendre la parole ?

M Claude Drouglazet :
Alain voudrait que je fasse un commentaire, c'est simplement une régularisation réglementaire.

M André Fidelin :
Oui, tout à fait. Il s'agit d'une régularisation sur l'exercice 2014.

Il n'y a pas d'autres interventions ?

Nous pouvons passer au vote ?

Ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 28 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR G, LE MEUR M, M BONNEAU).

Conseil municipal du 19 janvier 2015

3	Moyens généraux - finances : Tarifs 2015 - modification des tarifs du centre des arts et de la culture et de la Chap'L
---	--

Mme Laëtita Boidin :
(lecture du rapport)

M André Fidelin :
Très bien, merci Laëtitia. Il y a des interventions ? Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :
Nous allons voter contre la délibération. Non pas sur l'objet même de la modification de tarifs mais simplement pour attirer l'attention du conseil sur le fait que la Chap'L mérite des travaux depuis de nombreuses années. Il y a des promesses qui ont été faites depuis des années, je crois bien avant que vous soyez là, M le Maire. Je pense qu'il faudrait quand même y penser, même si nous débattons tout à l'heure des contraintes budgétaires.

M André Fidelin :
Très bien. Est-ce qu'il y a des interventions ?
Non ? Nous pouvons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 2 CONTRE (Mme JAN, M DROUGLAZET), 4 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G, LE MEUR M, ZIEGLER, M BONNEAU).

Conseil municipal du 19 janvier 2015

4	Port de plaisance : Tarifs du port de plaisance - exercice 2015
---	---

M Bruno Quillivic :
(lecture du rapport)

M André Fidelin :
Très bien. Est-ce que vous avez des commentaires sur ce sujet ?
Non ? Nous pouvons passer au vote.

Ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR G, LE MEUR M, M BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 19 janvier 2015

5	Moyens généraux - finances : Équilibres budgétaires - budget primitif - budget principal - exercice 2015
---	--

M Alain Nicolas :

Je vais vous présenter, à l'aide d'un diaporama, une synthèse des documents qui vous ont été transmis.

Ce diaporama se décline en plusieurs parties. Il y a le budget principal et les budgets annexes. Dans chaque budget, vous avez les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement.

Les orientations budgétaires 2015 s'articulent autour des objectifs suivants, limiter le recours à l'emprunt afin de retrouver à terme des marges de manœuvre en investissement, le produit fiscal devrait évoluer au minimum en fonction de la variation physique et nominale des bases d'imposition, la capacité de désendettement devrait se stabiliser autour de 12 ans à l'issue de la période, optimiser les moyens, préserver les équilibres financiers et mettre en commun les outils.

Afin d'analyser les évolutions entre 2014 et 2015, il convient de neutraliser les nouvelles charges et les recettes intégrées dans le budget principal, résultant de la transformation du budget annexe des restaurants municipaux en budget annexe de la cuisine centrale, ceci pour 2015 et pour 2014, ainsi que les dépenses liées à la Transat Concarneau St-Barth qui a lieu tous les 2 ans.

Les chiffres présentés dans le rapport et dans le diaporama, enregistrent un écart de 565 K€ sur la section de fonctionnement par rapport au document budgétaire.

C'est l'explication du passage de la facturation de la cantine scolaire qui en 2014 partait de la cuisine centrale et qui dorénavant part directement du budget principal de la ville, ceci afin qu'il n'y ait plus qu'une seule facturation, facturation qui reprend d'une part la cantine et d'autre part tout ce qui est lié à la garderie Foch et toutes ces choses-là. D'ailleurs, on en avait déjà parlé l'année dernière.

Il y a eu un retraitement de fait, et à chaque fois nous parlerons de ce qui a été retraité ou pas retraité.

Budget principal, l'équilibre budgétaire voté sans retraitement, c'est-à-dire tel qu'il est présenté, il est à 27 244 000 € en dépenses et recettes de fonctionnement. En investissement, il est à 6 830 000 € en recettes et en dépenses. Comparer les 6 830 000 à 9 282 000, et les dépenses de fonctionnement, je ne les ai pas signalées, en 2014 hors transat, nous étions à 26 079. Cela fait un écart de 4,5 mais qui ne veut pas dire grand chose dans les faits. on verra plus tard que c'est beaucoup moins.

Il y a un écart également de 26,4 par contre sur les dépenses d'investissement ou les recettes d'investissement, on se rend compte qu'on investit beaucoup moins en 2015 qu'en 2014.

Avec retraitement, ceci est plus parlant. Nous sommes à une évolution de 2,3 qui apparaissent ici, aussi bien en recettes qu'en dépenses à 26 679 000 en fonctionnement. Et en ce qui concerne l'investissement, nous sommes à 26,4, tant en dépenses d'investissement qu'en recettes d'investissement.

L'autofinancement prévisionnel est de 3 millions. Nous voyons apparaître les 2,04 millions qui sont en fait les résultats de fonctionnement. Et les 0,92 ce sont des opérations pour ordre qui sont avant tout des dotations. Ces montants-là que nous voyons apparaître dans la deuxième colonne nous les retrouvons ensuite, ce sont des dépenses au niveau du fonctionnement et des recettes au niveau de l'investissement, cela participe aux recettes d'investissement qui nous permettent effectivement de réaliser des investissements. Les investissements sont à 6,83 millions et le fonctionnement à 26 680 000. Les dépenses de fonctionnement progressent de 2,5 par rapport à 2014 à la somme de 23 721.

Nous voyons apparaître ici toutes les dépenses de fonctionnement. Les charges à caractère général augmentent de 1,7 %, les charges de personnel de 2,3 %, les atténuations de produits de 22,2 %, ce qui ne veut pas dire grand chose, les charges de gestion courante qui augmentent de 1,6 %, les charges financières de 17 %, les charges exceptionnelles baissent de 32,5 %, les dépenses imprévues sont à moins 40 %, ce qui donne un total de dépenses réelles de 23 720 865 € qui est en progression de 2,5 %. Le virement à la section d'investissement est de 2 039 394, on vient de le voir et les opérations d'ordre entre sections, les dotations aux amortissements, régressent de 9,7 % à 919 065 €. Ce qui fait toujours 2,3 %.

Lorsque nous prenons ensuite le détail des comptes avec le chapitre 011, qui sont les charges à caractère général, il s'agit de la 1^{ère} ligne des dépenses de fonctionnement, ce sont ce que l'on appelle les charges extérieures, avec notamment tout ce qui est chauffage, gaz, électricité qui sont de l'ordre de 900 000 €. Nous voyons apparaître un écart relativement important qui correspond à la denrée. Dans la nouvelle approche, lorsque l'on regarde 5 362 792 € par rapport à 4 468 303 €, on voit que l'écart est relativement important et en fait, ce sont les denrées que nous achetons à la cuisine centrale, c'est le prix des repas que nous achetons à la cuisine centrale. La facturation, comme je viens de vous dire part de la mairie et non plus de la cuisine centrale. Quand on compare les 4 468 303 à 4 575 994, on voit que l'écart est aux alentours de 100 K€. Ces 100 K€ correspondent aux frais engagés au titre des TAP ou ARS, à concurrence de 90 K€. Sur ce chapitre 011, un effort assez important a été fait. On ne constate pas d'évolution des charges en dehors de l'ARS.

En ce qui concerne les charges de personnel, le chapitre 012, il s'établit à 13 580 K€ contre 12 954 K€ en 2014, en intégrant le personnel des cuisines satellites, soit une progression de + 4,8 %. Après neutralisation des charges, la masse salariale 2015 aurait dû être de 13 240 K€ contre 12 903 K€ soit une progression de + 2,3 % par rapport au BP 2014. Nous pouvons voir que l'évolution est relativement modérée. Et elle s'établit à 2,3 %. Il y a des plus et des moins, il y a la réforme des rythmes scolaires qui contribue à hauteur de 150 à 200 K€, il y a la grille indiciaire de la catégorie C à concurrence de 125 K€, les cotisations sociales pour 107 K€. Nous avons par contre, en moins, le non remplacement de 4 départs à la retraite sur 9. Nous avons eu 9 départs à la retraite l'an dernier, il y a en a 4 qui n'ont pas été remplacés. Et cela représente 168 K€. Il y a par contre pour +50 K pour les remplacements. Nous nous apercevons que les remplacements coûtent beaucoup plus cher que ce que nous pensions. Les remplacements sont de l'ordre de 700 000 euros au lieu de 650. Nous avons rajouté 50 K par sécurité. Tout ceci nous donne une évolution de 300 K à 2,3 %.

Les autres charges de gestion courante diminuent de 11 % par rapport à 2014. La participation d'équilibre aux budgets annexes du CAC, du BAC et de la cuisine centrale devrait diminuer fortement, du fait du rapatriement de certaines charges sur le budget principal. La participation 2015 du budget principal aux budgets annexes est de 1 052 K€ contre 1 473 K€ en 2014, c'est ce que nous venons d'expliquer. Il s'agit du passage de la facturation des cantines scolaires au départ de la ville et non pas de la cuisine centrale.

Cependant, afin de comparer les années 2015 et 2014, la participation théorique 2015 aurait dû être de 1 579 K€, une fois neutralisés les impacts liés à la création du budget annexe cuisine centrale, soit une évolution de +7,2 %, +106 K€, en fait les 106 K viennent du bac électrique. Du coup le bac électrique va nous coûter un peu plus cher en amortissement et en remboursement d'emprunt. La participation de la ville au budget du bac sera de l'ordre des 100 K. L'écart vient de ces fameux 100 K. Ce qui représente une évolution de 1,6 % du chapitre 65. Vous avez là une décomposition avec les frais de mission, les formations, les participations aux budgets annexes. Nous venons d'en parler. Nous passons d'1 473 à 1 052 K€ avec le retraitement. Il y a aussi les admissions en non valeurs, les contingents et participations aux organismes extérieurs avec plus particulièrement le SDIS, l'OTSI, les écoles privées, le CCAS, la Balise qui se trouvent dans le million-là.

En ce qui concerne les charges financières, elles sont estimées à 1,31 M€ en 2015 contre 1,12 M€ en 2014, soit une progression de 190K€ cette hausse résulte de la contractualisation de 4 emprunts en 2014 pour un montant global de 4 950 K€ du fait de la concrétisation des projets liés au mandat 2008-2014. Le taux moyen de la dette du budget principal : 3,38 % au 31 décembre 2014. Le taux moyen de la dette du budget principal est de 3,38 % au 31 décembre 2014 contre 3,37 % au 31 décembre 2013. La ville compte 29 emprunts pour une durée de vie résiduelle de 14 années et 2 mois.

Les dépenses imprévues au chapitre 022, il n'y a pas grand chose à dire, ce sont de petits montants. Le crédit pour dépenses imprévues est budgété d'un montant de 30 K contre 50 K l'an dernier.

Les atténuations de produits au chapitre 013, dans ce chapitre sont regroupés les reversements de fiscalités ou de taxes à des institutions publiques. Versé pour la première fois à hauteur de 9 K€ en 2014, le fonds de péréquation des recettes fiscales communales (FPIC) devrait avoisiner les 22 K€ en 2015. C'est la contribution horizontale des collectivités riches aux collectivités qui le sont un peu moins.

Le reversement au département de 10 % du produit issu de la taxe de séjour devrait représenter, en fonction de la fréquentation touristique concarnoise, 10 K€ comme en 2014. Ce sont des sommes peu

importantes qui ne font pas les évolutions.

Les recettes de fonctionnement sont proposées à la somme de 26 679 K€ soit en progression de 2,3 % comme les dépenses. Les atténuations de charges sont des remboursements des organismes. Cela nous permet de rembourser les gens qui sont en maladie en quelque sorte. Puis, nous avons les produits des services, qui passent de 912 810 à 960 150. Mais nous passons à 1 525 150, c'est toujours l'impact de la facturation de la cantine scolaire, ceci pour 565 K€. Il y a les impôts locaux avec la fiscalité ménage, qui passe de 13 447 000 à 14 682 000 dans ces impôts locaux nous avons également l'attribution de compensation pour 4 229 217 comme l'année précédente. L'attribution de compensation, c'est ce qui nous est reversé par CCA. C'est le résultat du transfert de la taxe professionnelle, il y a quelques années, à CCA. Il s'agit du retour en direction des collectivités. Nous voyons ensuite les dotations et participations hors transat pour 5M€ avec le compte 074.

Ensuite, les autres produits de gestion courante pour 70K€, les produits financiers pour 1K€ et les produits exceptionnels pour 4 150€, nous avons ensuite les opérations d'ordre à l'occurrence 144 500€, ce sont les travaux en régie.

Toujours dans le budget principal, nous passons au produit des services du domaine et des ventes diverses au chapitre 70 qui est proposé à la somme de 960K€ contre 913K€ en 2014.

Le produit des contributions directes, on vient d'en parler, les dotations et participations au chapitre 074, diminuent de 12,4 %, c'est une baisse de 619K€, dont 486 de dotations étatiques, nous le savons depuis longtemps, il s'agit de l'impact des 50 milliards qui se décline et qui descendent au niveau des collectivités territoriales et que nous aurons jusqu'en 2017. C'est grosso-modo 500 000 € de moins chaque année jusqu'en 2017. Cela regroupe donc la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité urbaine, la dotation nationale de péréquation qui font partie de la DGF, dotation globale de fonctionnement, tout un ensemble de dotations de compensation.

Nous passons maintenant aux recettes d'investissement. Elles sont évaluées à 3,9 M€ en 2015, soit une baisse de 40,6 % par rapport à 2014. Vous avez ici le détail des investissements par chapitre. Nous avons le virement de la section de fonctionnement pour 2 039 000 € que nous voyons apparaître dessous. C'est la contribution du fonctionnement à la bonne marche des investissements. Les opérations d'ordre et les transferts entre sections de 919 066€.

Le produit du FCTVA augmente de 82 %, ce sont les travaux des années précédentes, vous savez qu'il y a un décalage de 2 ans entre le moment où on reçoit la facture et le moment où on perçoit le FCTVA. Donc le produit du FCTVA augmente de 82 % en 2015 pour atteindre 1 093 K€. Cette augmentation est la conséquence de la hausse des dépenses réelles d'investissement en 2013, je viens de vous le dire. Vous avez sur cette ligne-là également, la taxe d'aménagement pour 300 000 €.

Ensuite, les dépenses réelles d'investissement, après les recettes. Elles sont équilibrées à 6 830 K€, il y a peu de choses à dire, si ce n'est en dehors des emprunts, le chapitre 16, ou on voit apparaître une augmentation de 14 %. C'est un peu lié aux frais financiers. On passe de 2 357 K€ à 2 692 K€. Nous avons des subventions d'équipement versées par la Région, le Conseil général, la DRAC. Il y a aussi la participation d'autres communes pour des travaux comme à Croissant Bouillet, les immobilisations incorporelles et les immobilisations en cours. Les dépenses réelles d'investissement hors travaux en régie sont proposées à 6 686 K€, avec l'emprunt, je viens de le dire. Il y a les immobilisations corporelles, les subventions d'équipement, les autres immobilisations et les opérations d'ordre, ce qui fait 6 830 K€.

Afin de conserver les grands équilibres financiers, la ville a procédé à de nombreux arbitrages au niveau des dépenses d'investissement. Cette démarche a été menée selon la logique suivante : ne pas emprunter plus que ce que la ville rembourse, nous allons rembourser 2 692 K€, et nous empruntons 919 K€ de mémoire. Le 2^e point, il s'agit de garantir une enveloppe suffisante pour l'entretien et la rénovation du patrimoine dans une enveloppe « récurrente » fixée à 1,8M€, entièrement autofinancée, c'est ce que nous avons vu lors du DOB, et conserver un équilibre cohérent entre le niveau de l'emprunt et les projets liés au mandat, tout ceci avec une dépense nette d'investissement hors emprunt ne devant pas excéder 3M€/an. Voilà pour le budget principal et la présentation par nature.

Pour la présentation par fonction, les frais financiers (fonctionnement) et le remboursement du capital de la dette (investissement) ne sont pas ventilés par fonction.

Sept domaines d'actions ont été identifiés :

- services généraux, sécurité et salubrité publique et opérations non ventilables,
- enseignement, jeunesse,
- culture,
- sport et nautisme,
- interventions sociales, santé, famille, logement,
- aménagements et services urbains, environnement,
- action économique.

Nous pouvons voir maintenant un camembert avec l'évolution (BP 2014-2015). En fonctionnement, nous voyons effectivement des écarts. Ensuite, nous avons le même document en investissement, pour le BP 2015-2014, nous avons toujours des écarts, vous voyez le passage de 40 à 26 il s'agit du capital de la dette. La part du remboursement du capital de la dette par rapport au total des investissements passe de 26 à 40 %. C'est une chose qui se comprend.

Les services généraux, sécurité et salubrité publique, en fonctionnement nous voyons la participation au SDIS, pour 841 K€ contre 837K€ en 2014. Ceci ne comprend pas le remboursement futur du SDIS au poteau vert. En 2017, il faudra rajouter grosso-modo 340 000 € correspondant à la quote-part de la ville au remboursement de l'emprunt. En 2017, nous devront être aux alentours de 1 200 K€ pour le SDIS, frais de fonctionnement plus le remboursement des travaux. Ceci représentera en son temps 5 % à peu près des frais de fonctionnement de la ville.

En fonctionnement, nous retrouvons également la participation au SIVU centre de secours fixée à 78 K€ contre 51 K€ en 2014.

L'augmentation de la composante responsabilité civile des assurances pour 25 K€ et dommages aux biens pour 7 K€.

Le fonds de péréquation intercommunal (FPIC) pour 22 K€.

La consommation du service informatique est réduite de 7 % (20K€) : les économies liées aux nouveaux marchés sont compensées par les frais occasionnés des nouveaux bâtiments (pôle nautique, maison des associations, ferme du Moros...).

En investissement, il y a - 60%, ce qui correspond au renouvellement du parc informatique des écoles, à la rénovation du quartier de Kerandon, à l'acquisition de défibrillateurs, de lecteurs de cartes pour horodateurs et à l'aménagement du 1^{er} étage de la maison des associations.

L'enseignement jeunesse :

En fonctionnement il y a plus 3,5 %. La participation au budget annexe de la cuisine centrale passe de 897 K€ en 2014 à 371 K€ soit une diminution de 59 % (compensée par des dépenses liées aux achats de repas pour les cantines scolaires) nous l'avons dit depuis le début de la soirée. La participation de la ville aux écoles privées est en baisse 302 K€ contre 318 K€ en 2014. Nous avons par ailleurs l'impact de l'aménagement des temps scolaires et de l'organisation des TAP, charges brutes de +365K€ sur l'année, personnel compris, en charges nettes nous serions plutôt aux alentours de 280 K€. Nous avons le fond d'amorçage.

En investissement, il y a le renouvellement du mobilier des écoles maternelles, primaires et garderie pour 13 K€ et l'acquisition de matériel divers, laves-linge, aspirateurs...

En ce qui concerne la culture :

En fonctionnement, il y a une progression de + 3,7 %. La participation du budget principal à l'équilibre du budget annexe du CAC est budgétisée à hauteur de 529 K€ contre 522 en 2014, ce qui veut dire que la participation de la ville ne bouge pas beaucoup. Elle est en légère progression.

Le projet « mémoires en chantier » poursuit son chemin en 2015.

La prise de compétence de la lecture publique par CCA devrait se traduire par le transfert de gestion du personnel, des collections et des locaux. Le projet de l'école de musique, validé en 2014 va permettre

notamment de développer le secteur dédié aux musiques actuelles.

En investissement, 4K€ sont budgétés pour l'acquisition de matériel vidéo, dans le cadre de l'opération « Mémoires en chantier » et pour l'acquisition de panneaux d'exposition à la maison du patrimoine. Un montant de 3,5K€ est prévu pour l'acquisition de meubles de présentation à la bibliothèque. Il est également prévu d'acquérir des instruments et du matériel technique pour l'école de musique pour 5K€.

Pour le sport nautisme :

En fonctionnement il y a une progression de +23,2 %, + 20 % hors transat et salon nautique. Le montant des subventions accordées aux associations sportives est de 106K€ contre 117 K€ en 2014. Les dépenses du service des sports baissent de 12 %. La prise en compte du transport des écoles primaires dès janvier 2015 vers la piscine et la halle des sports dans le cadre de l'EPS. Nous avons également des dépenses liées à l'activité du nautisme, hors personnel, - 5 %.

En investissement est prévu le remplacement des bouées du chenal pour 5K€, l'acquisition de défibrillateurs pour les stades G. Piriou et du Vuzut pour 4K€, la réfection de l'étanchéité du gymnase du Porzou pour 70 K€, le chemisage des chéneaux du Cossec pour 13 K€, l'achat d'une flotte de catamarans pour 36K€.

Interventions sociales, santé, famille, logement :

En fonctionnement, nous avons une évolution de -11 %, la subvention au CCAS est estimée à 395K€, la participation de la ville au fonctionnement du centre social « La Balise » pour 100 K€ comme en 2014, la participation de la ville à la crèche familiale « A la rue béole » pour 23 K€, la semaine bleue sera prise en charge par CCA en 2015.

En investissement, une évolution de +63,4 %, avec l'acquisition d'une cabane de jardin (1,5K€), de berceaux hauts (2,5K€) et de poussettes (2K€) pour la maison de la petite enfance.

Aménagements et services urbains, environnement :

En fonctionnement, nous avons une progression de +9,5 %, participation du budget principal à l'équilibre du budget annexe du bac du passage pour un montant de 152 K€ ce qui fait une évolution de 99K€, 46K€ sont budgétés (+5%) pour la rémunération d'honoraires (conseil juridique, architecte-conseil, coloriste-conseil, géomètres).

La ville de Concarneau souhaite franchir en 2015 une étape supplémentaire dans l'élaboration d'un agenda 21 local, avec la participation à la semaine du développement durable et à un cycle de rendez-vous citoyen : 5K€ contre 3,5K€ en 2014.

En investissement, nous avons une évolution de -46 % avec une enveloppe de 80K€ pour les frais d'étude (agenda 21, schéma mode doux, études pôle d'échanges multimodal. L'aménagement de la voie verte jusqu'à la Boissière pour 150 K€, une enveloppe de 50 K€ pour les réparations de rues, Ernest Renan, Hélène Hascoët... l'aménagement de la traverse de Croissant Bouillet pour 670 K€, l'étude d'élaboration d'un schéma directeur des eaux pluviales pour 20 K€ et 95 K€ pour l'éclairage public dans le cadre du marché Citéos.

L'action économique :

En fonctionnement, il y a une progression de -11 %. Une enveloppe est prévue pour la subvention versée à l'office du tourisme pour 160K€ +1 %, une subvention sera versée à l'interprofession du port pour 7K€ contre 10K€ en 2014. Une participation au salon Escal C pour 30K€ qui sera versée à CCA, l'estimation de la recette à reverser au Département concernant la taxe additionnelle à la taxe de séjour s'élève à 10K€ (+2 % par rapport à 2014).

En investissement, une évolution de +300 K€. 40 K€ sont inscrits pour les RIS à destination des zones d'activité, une enveloppe de 4K€ est constituée pour la mise à jour des SIL, le pavoiement des rues commerçantes est budgété à hauteur de 5K€.

Nous passons maintenant aux budgets annexes qui sont au nombre de 6. Nous avons tout d'abord les SPIC, service public industriel et commercial qui sont un peu plus déconnectés que les 3 suivants qui eux sont compensés par la participation de la ville.

Le premier concerne le budget annexe de l'eau. Le budget primitif 2015 est présenté en équilibre en section de fonctionnement à la somme de 2 470 443 € HT et en section d'investissement à la somme de 1 347 431 € HT.

Le tarif de l'eau augmente de 4 % par rapport à 2014, pour un produit attendu à + 1,6 % concernant le prix au m3 et de 20 % pour l'abonnement annuel des diamètres de 15 à 40.

L'autofinancement brut dégagé par les recettes de fonctionnement progresse de 1 % en 2015 pour atteindre 790 K€ contre 783 K€ en 2014. On s'aperçoit que l'on augmente de 4 % mais le produit, lui n'augmente que de 1,6 %, simplement parce que les gens consomment moins.

En investissement, une enveloppe d'1,35 M€.

Emprunts : remboursement du capital de la dette de 233 K€ contre 208 K€ en 2014.

Études : étude réservoir du poteau vert, étude de chloration pour l'usine du Brunec (40K€), étude de Cadol, protection du captage de Cadol (15K€).

Acquisition : achat de matériel pour la station d'épuration (32K€).

Travaux : bâtiment, phase B (tranche ferme) des travaux réalisés sur l'usine du Brunec (470 K€) voirie : avenue de la gare et traverse de Croissant-Bouillet pour 410 K€.

Le budget annexe de l'assainissement, il est toujours présenté en équilibre à 1 267 560 € en fonctionnement et 1 595 760 € en investissement.

La redevance d'assainissement est prévue en augmentation de 4 % et l'abonnement annuel de 12 % (+2,58%), soit une recette attendue de 937 K€ contre 917 K€ en 2014, une progression qui n'est pas à la hauteur des 12 % que l'on voit au dessus.

L'autofinancement brut dégagé par les recettes de fonctionnement s'élève à 568 K€ en 2015 contre 538 K€ en 2014, soit - 5,5 %.

Les dépenses d'investissement pour 1,6 M€ dont les principales opérations sont :

Emprunt : le remboursement du capital de la dette passe de 56,2 K€ à 137 K€ en 2015. Nous avons emprunté 400 000 € en 2014 sur l'assainissement, nous avons emprunté 300 000 € sur l'eau.

Travaux : Une enveloppe de 785,5 K€ est constituée pour les travaux du bassin tampon Saint-Jacques, divers travaux sont également prévus avenue de la Gare, rue Lamartine et à Kerambriec pour 545 K€. Voilà donc pour ce budget d'assainissement.

Le budget annexe du port de plaisance est présenté en équilibre en section de fonctionnement à la somme de 677 371 € et en section d'investissement, à la somme de 141 025 K€. Les tarifs sont proposés sans augmentation en 2015. L'autofinancement brut dégagé par les recettes de fonctionnement s'élève à 143K€. Le total des dépenses réelles d'investissement prévues s'élève à 140 K€ contre 349 K€ en 2014 soit -60 K€ pour les dépenses réelles d'investissement. A noter le remboursement du capital de la dette d'un montant de 15,2 %, le remplacement de chaînes de ponton pour 35K€ et une enveloppe de 75 K€ provisionnée pour la rénovation du môle.

Les budgets annexes SPA avec la participation du budget principal. Ce sont 3 budgets qui sont rattachés au budget principal par la participation du budget principal au déficit, en quelques sortes de ces budgets-là.

Le premier, c'est le bac du passage. L'évolution de la participation du budget principal passe à 152 000 € en 2015 contre 53 000 € en 2014. Nous en avons parlé tout à l'heure, il y avait une évolution de 100 000 € sur les participations.

Le budget primitif 2015 est présenté en équilibre en section de fonctionnement à la somme de 330 590 € et en investissement à la somme de 93 000 €.

Les tarifs ont été revus en 2015, le billet trajet unique augmente de 10 centimes, le carnet de 10 billets augmente de 70 centimes et le coupon mensuel de 50 centimes.

L'autofinancement brut dégagé par les recettes de fonctionnement s'élève à 93 K€ en 2015 contre 25 K€ en 2014. En section d'investissement, le remboursement du capital de la dette pour 58 K€ (12,4K€ en 2014, et 35 K€ sont provisionnés pour des travaux de réparation de l'ancien BAC.

La cuisine centrale, l'évolution de la participation du budget principal à la cuisine centrale baisse fortement avec tout ce que nous venons de nous dire depuis le début de la soirée elle passe à 371K€ au lieu de 898 K€ en 2014.

Le budget primitif 2015 est présenté en équilibre en section de fonctionnement à la somme de 1 050 226€, en baisse de 32,4 % et en section d'investissement à la somme de 67 7000€. Cela s'explique parce qu'il y a peu d'investissement à la cuisine centrale. Les recettes de ventes de repas sont prévues en hausse pour un montant de 676 K€, soit + 5,2 %.

L'autofinancement brut dégagé par les recettes de fonctionnement s'élève à 67 K€ contre 60 K€ en 2014 et permet ainsi d'éviter de recourir à l'emprunt.

En investissement, 50 K€ sont budgétés pour l'acquisition de matériels de cuisine et à 5K€ pour l'entretien du bâtiment.

Le dernier budget annexe est le budget du centre des arts et de la culture. L'évolution de la participation du budget principal est relativement stable, malheureusement, 529 K€ contre 521K€ l'année précédente.

Le budget primitif 2015 est présenté en équilibre en section de fonctionnement à la somme de 616K€ soit -4,2 % et en section d'investissement à 111K€ soit +7 %. Il est prévu une hausse de 2 % sur les tarifs du CAC, à compter de septembre 2015. Les ventes de droits d'entrée pour les spectacles organisés sont en diminution de 38 %, à savoir 33,6 K€ contre 55 K€ en 2014. Cette baisse résulte d'un ajustement lié à la programmation de 2015.

En investissement, il y a divers travaux dans le bâtiment pour 50 K€, 31 K€ sont inscrits pour le remboursement du capital emprunté (+38%) et 30,25 K€ sont inscrits pour l'acquisition de matériel divers.

Voilà donc une synthèse du budget primitif 2015, budget principal et budgets annexes.

M André Fidelin :

Merci Alain pour cette présentation synthétique. Il est évident qu'en amont, vous avez pris connaissance dans le cadre du rapport qui vous a été remis. Là vous aviez tous les éléments qui vous permettaient d'apprécier ou de ne pas apprécier ce budget primitif.

Je rappelle que ce budget primitif est la résultante du débat d'orientation budgétaire qui a été opéré il y a deux mois maintenant. Dans ce cadre, le DOB présentait la stratégie d'orientation budgétaire. Et c'est sûr qu'il faut qu'il y ait un débat, mais nous n'allons peut-être pas revenir sur le débat d'orientation budgétaire. Nous sommes plus aujourd'hui sur des éléments chiffrés que sur des éléments d'appréciation, bien que vous ayez la parole, et ce n'est pas pour autant que je bloquerai la parole des uns et des autres. Après cette présentation, nous allons lancer le débat. Je vais vous laisser la parole. Qui veut prendre la parole en premier ?

Personne ?

Nous pouvons voter alors. Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :

Je voudrais saluer l'exercice poétique que vient de faire Alain Nicolas. Je pense à mes jeunes collègues qui ont eu à se taper cet imbuvable document qu'est le budget primitif. J'avais perdu l'habitude de le faire et j'avoue que c'est assez indigeste, malgré l'effort que représente le document de présentation, celui-là mérite une présentation un peu plus « poétique ».

M le Maire, mes chers collègues, nous n'allons pas faire la critique exhaustive, point par point de votre budget primitif ou des autres budgets qui, je le rappelle, est une prévision. Nous savons que votre budget est très contraint, d'une part pour des raisons externes dont la baisse de la DGF et d'autre part, pour des raisons internes, à savoir le surinvestissement des trois dernières années de votre précédent mandat avec

5 millions d'euros. Cela a pour conséquence immédiate, premièrement l'augmentation forte de la charge de l'emprunt, plus 17 %, un net recul 26,42 % de vos projets d'investissement immédiats en 2015. Il y a aussi des conséquences à moyen terme en particulier l'augmentation de la pression fiscale, car vous avez à financer vos promesses, le tennis, le SDIS, le château-d'eau, le boulodrome de Duric Ar Zin, celui-là je vous le rappellerai etc...

Vous avez à l'évidence raclé les fonds de tiroirs, même en augmentant la pression fiscale de 6,49 %. Je n'approuve pas votre politique de restrictions budgétaires à l'égard des associations, et je le dis sans démagogie. Beaucoup considèrent les subventions comme une dépense nette. Nous, nous les considérons comme un investissement social, sportif et culturel. Et nous en avons besoin aujourd'hui, ô combien. Que serait la vie sociale, notre vie collective sans le travail, oui le travail, ça n'apparaît pas dans les statistiques du PIB, de nos associations. Sur la base d'une dépense de fonctionnement de 26 679 324€, vous diminuez les subventions de 8,3 % pour atteindre 551 000 € en 2015 contre 602 000 € en 2014, soit simplement 51 000 € de moins. Ce qui ne représente pas grand chose pour l'équilibre du budget de la ville, avouez-le mais quand même beaucoup pour certaines associations. La baisse du budget du CCAS est un mauvais signe pour le service public de l'aide sociale. En effet, le budget social en direction de la santé et des familles diminue de 11,22 % en 2015, soit moins de 150 000 €.

Le non remplacement des départs en retraite ne fait pas une politique de ressources humaines dynamique. Il y a des tensions fortes liées à votre politique dans le personnel communal, car il crée une charge de travail supplémentaire sur les agents, aggravant aussi leurs conditions de travail.

Sans aller directement au fond de votre budget, je voudrais simplement vous citer une phrase qui a été reprise par un journal local, concernant Bernard Maris, qui était donc économique, dit l'oncle Bernard de Charlie Hebdo, il dit ceci, je pense que c'est utile en ce moment, que l'on puisse le dire.

« Et si l'inutile, la gratuité, le don, l'insouciance, le plaisir, la recherche désintéressée, la poésie, la création hasardeuse, engendraient de la valeur ? Et si les marchands dépendaient ô combien des poètes ? Et si la fourmi n'était rien sans la cigale ? Voici maintenant venu le temps d'affirmer contre les économistes, que l'inutile crée l'utilité, que la gratuité crée de la richesse, de la vraie sonnante et trébuchante, que l'intérêt ne peut exister sans le désintéressement ».

Ce sont des choix politiques d'austérité que votre budget a annoncé, des choix que nous combattons globalement. Et c'est pour cela que nous ne voterons pas votre budget, ni les budgets annexes. Je vous remercie de votre attention.

M André Fidelin :

Merci Claude. Quelqu'un d'autre veut intervenir ? Oui, Marie.

Mme Marie Le Meur :

Je vais revenir sur ce qu'a dit Claude. Le budget d'une ville est assez attentif à ce qu'il fait au niveau du social. Je pense qu'on ne peut pas, et je l'ai déjà dit au CCAS, cautionner cette baisse de 5 % que vous infligez au CCAS, moins 3 % aux associations de personnes âgées, je pense que vous faites erreur dans votre démarche. Je pense que vous paierez un jour cette politique de négligence de solidarité. Et actuellement, c'est ce mot solidarité qu'il faut essayer de mettre en œuvre.

M André Fidelin :

Merci Marie. Qui veut intervenir ? Si personne n'intervient, je vais vous donner un complément d'informations sur ce budget et plus particulièrement vous dire, combien aujourd'hui, il est difficile de construire un budget.

Rassurez-vous, ce n'est pas qu'à Concarneau, nous sommes dans une situation inédite cette année pour construire ce budget 2015 et trouver un équilibre en fonction de ces différents paramètres, ce n'est pas simple. Je peux vous dire que déjà en juin, nous avons fait un séminaire avec les services pour tenter d'apporter des solutions et cela toujours dans la recherche de faire des économies. Alors, faire des économies, quand on est au service de la population, c'est quelques fois prendre des dispositions et des décisions qui sont impopulaires.

Ce qu'il faut dire, c'est que les décisions successives de l'État depuis 2013 ont impacté lourdement notre budget de fonctionnement comme toutes les communes dans le cadre du pacte de stabilité, et plus précisément, 1 250 000 €.

C'est comptable, ce sont les chiffres. Ils sont décriés, puisque quand on amène des chiffres, souvent on parle de gratuité, mais là nous sommes quand même sur des chiffres. Nous sommes responsables des deniers publics. Nous sommes bien obligés d'annoncer des chiffres 1 250 000 €, en 2 ans, pour 2014 - 2015, c'est la somme des trois lignes budgétaires, les rythmes scolaires, la DGF étatique, la nouvelle grille

indiciaire. Ce sont des décisions qui sont complètement indépendantes de notre volonté. Cela correspond à 9,25 des contributions directes et 5,5 du total des charges de gestion. C'est un élément qu'il faut savoir. Je précise également, contrairement au budget de l'État, c'est que nos collectivités locales doivent avoir un budget à l'équilibre. Il est vrai que pendant toute la durée du mandat précédent, nous entendions dire que nous n'avions rien fait et qu'il était facile de se désendetter. Bien sûr, c'est mathématique. Si on n'investit pas, on se désendette, c'est tout à fait mathématique. Je pense que vous êtes conscients que nous avons réalisé beaucoup d'équipements structurants pour les associations, pour les concarnois, les jeunes, les moins jeunes. Je rappelle, la Ferme du Moros, Ti Liz, le pôle nautique, la maison des associations, l'épicerie sociale, pour le social. Puisqu'on ne fait rien pour le social, on a quand même réalisé l'équipement de l'épicerie sociale. Nous avons quand même embelli trois entrées de ville. Et malgré tout, qu'est-ce que l'on remarque ? Nous remarquons que quand nous sommes arrivés aux affaires, il faut quand même le rappeler, pour ceux qui l'auraient oublié, nous étions en 2007, il y avait 35 millions d'endettement, en 2008, il y avait 38,5 millions d'endettement. Nous étions sur des capacités de désendettement de 18 années. Aujourd'hui, qu'est-ce que nous pouvons dire ? Malgré tous les investissements que nous avons fait, et certainement parce que dès le début du mandat, nous avons mis en place, n'est-ce pas Michelle Lemonnier, une politique de rigueur, avec l'appui des services, il faut bien le dire, dans le cadre de négociations. Nous sommes fin 2014, et même si les chiffres officiels ne sont pas encore mis à l'index, à 34 millions de dettes pour avoir une capacité de désendettement de 11,9 années et sur 2015, nous prévoyons un endettement de 32 millions d'euros. Notre souhait, en ce début de cycle de mandat, est de se désendetter à nouveau dans des proportions importantes pour réaliser une capacité de désendettement prévisionnelle de 11 années en fin d'exercice 2015. Cela, c'est grâce également à l'amélioration de notre capacité d'autofinancement brute (CAF), qui nous permet d'avoir une capacité de désendettement qui est relativement correcte.

Aujourd'hui, il nous est demandé de voter un produit fiscal, et non pas un taux d'imposition. Vous avez pu voir que dans notre estimation, nous sommes basés sur une évolution des taux d'imposition de 5 %. Nous avons calé notre ligne des bases physiques majorée de 1,8. Nous avons voulu être prudents et modérés. Et compte tenu du dynamisme de l'urbanisme que nous remarquons depuis quelques mois, depuis l'année dernière, même, nous pouvons penser que l'enveloppe des bases physiques que nous apporteront les services fiscaux en mars, nous permettra de moduler les taux d'imposition que nous avons estimés à 5 %.

Il est évident que 2015 sera une année difficile. Nous comprenons que si augmentation il y a et augmentation il y aura, elle ne peut pas être populaire. Elle n'est pas souhaitée non plus. Nous aurions bien voulu faire autrement. Ce qu'il faut savoir, c'est que ces 5 %, correspondent juste à la moitié des charges supplémentaires ou diminutions des dotations imposées par l'État. Nous devons être encore très rigoureux sur nos dépenses de gestion pour amortir le complément de ces 5 %, pour arriver, comme je le disais tout à l'heure, à 9 voire 10 %. Voilà ce que nous pouvons dire, même si une évolution de 5 % ça ne fait pas le compte puisqu'on est à peu près à la moitié des dépenses étatiques.

Concernant les investissements, nous avons prévu et Alain l'a dit, un chiffre d'1,8 million pour le récurrent comme l'entretien de nos bâtiments, de la voirie, de nos écoles. C'est indispensable parce que si nous le faisons pas régulièrement, il y a un moment où les engagements seront beaucoup plus importants. Il faut que nous soyons récurrents sur cet engagement.

Ensuite, il y a un certain nombre de participations ou de projets qui sont déjà engagés, nous l'avons vu dans la présentation. Il y a en l'occurrence le port, Kerandon, la voie verte pour aller jusqu'à Coat-Conq. Il y a ensuite la sécurisation qui est importante, cela concerne la porte au vin, la ville-close, Croissant-Bouillet, je crois que cela a été demandé il y a très longtemps. Nous avons voulu que ce soit prioritaire. Il n'était plus question d'arbitrer, ce sont des engagements que nous avons pris parce que nous avons estimé qu'ils étaient importants, que ce soit le port ou Kerandon. Là nous sommes dans un domaine économique et social, il nous a semblé important. Et évidemment, il y a des conséquences à tout cela quand je disais tout à l'heure de trouver l'adéquation entre tous ces paramètres, c'est-à-dire les investissements qui sont déjà engagés, les dotations, le périscolaire, et j'en passe. Il a fallu tenir compte de tous ces éléments-là. Nous avons essayé de faire le maximum, même si le compte n'y est pas, malheureusement, il faut bien se contraindre en 2015 à avoir des éléments. Nous ferons le dos rond sur certains investissements en attendant des jours meilleurs. Nous avons voulu trouver un équilibre entre tout cela. Malgré tout, je sais que ça ne peut pas satisfaire tout le monde mais ce sont des arbitrages qui ont eu lieu avec les élus de secteur concernés. Cela n'a pas été simple, parce que quand on est adjoint de secteur, responsable, on peut comprendre qu'à certains moments, ils se trouvent frustrés. Ils se posent la question même de savoir qu'est-ce qu'ils ont à faire dans leur délégation puisque malheureusement ils ont peu de marge de manœuvre pour tous ces éléments.

En ce qui concerne les associations, nous avons pris en considération une diminution de la participation dans les subventions aux associations. Nous avons estimé que tout le monde devait faire un effort sur cette participation. C'est malheureusement une décision conjoncturelle, on sait pourquoi. Il faut que les

collectivités locales participent au désendettement de l'État, nous en sommes tout à fait conscient. Maintenant, c'est arrivé un peu vite et un peu trop lourdement. Il y a eu une succession de désengagements de l'État. Et malheureusement on en subit tous les conséquences. Alors, participation y compris des associations, ça reste quand même à la marge. Mais ce n'est pas pour autant que nous négligeons les associations, nous l'avons vu tout à l'heure, compte tenu de tous les investissements que nous avons effectué et qui sont mis à leur disposition. Aujourd'hui, nous pouvons dire que les associations jouissent d'équipements qui sont à la hauteur de la 3^e ville du Finistère. Il nous a paru, lors du précédent mandat que la plupart des investissements aillent en direction des associations. Alors évidemment, là nous avons diminué un peu les associations, mais là encore sur certaines lignes il faudra être relatif parce que par exemple, la subvention d'IDES, qui est de 20 000 € environ, a été reprise par CCA. Il faut relativiser certaines lignes. Mais si vous voulez des précisions sur certaines lignes peut-être que Alain ou l'adjoint de secteur vous donnera l'explication. Ou si vraiment il y a un ensemble de questionnement, les services seront à votre disposition pour vous donner les renseignements que vous souhaitez. Voilà mon intervention.

Oui, Claude ?

M Claude Drouglazet :

M le Maire, je vous ai écouté attentivement, j'ai la sensation que vous auriez aimé que l'opposition vote votre budget.

M André Fidelin :

Ce serait la 1^{ère} fois.

M Claude Drouglazet :

J'ai admis au début de mon propos que vous étiez soumis à des contraintes externes et des contraintes internes. J'ai expliqué pourquoi. Je comprends très bien l'exercice difficile que consiste à faire un budget dans les conditions d'aujourd'hui. Ce que nous avons essayé de vous dire, c'est qu'il y ait de la rigueur technique budgétaire oui, ça dépend à qui s'adresse cette rigueur. Si cette rigueur s'adresse à l'ensemble de la population, je ne suis pas d'accord. Il y a une partie de la population qui souffre plus que d'autres. Il y a une population qui mérite d'être protégée plus que d'autres dans la situation que nous connaissons aujourd'hui. Nous trouvons que votre budget ne correspond pas à ce qui serait notre objectif à nous si nous étions à votre place. C'est pour cela que nous ne voterons pas votre budget.

M André Fidelin :

Je vais également répondre à Claude en disant que je comprends. Notre rôle lorsque l'on est collectivité locale, est un rôle de service public pour la population, les citoyens. Nous ne sommes peut-être pas arrivés au bout du problème, au niveau de la rigueur que va nous imposer l'État. Il faudra se poser des questions, et d'ailleurs, nous commençons à nous poser des questions. Demain, quels seront les services à la population ? Quelles devront être les priorités ? Il faudra prendre des décisions. Je rappelle que les taux d'imposition n'ont pas augmenté depuis 2009. Notre souhait, même si en début de mandat il y a une forte chance excusez-moi du terme, pour qu'ils augmentent. Notre souhait est qu'ils n'augmentent pas après. Si nous partons sur cette idée de ne pas augmenter les impôts après, il va bien falloir que l'on fasse des choix. Et les choix, si nous n'avons pas de recettes supplémentaires, ce sera dans les dépenses. Et quelles dépenses ? Il faudra que nous prenions des décisions. Nous les prendrons ensemble. Mais je peux comprendre votre désappointement, et c'est sûr que l'avenir sera difficile pour construire les budgets et aussi pour le service public à la population.

Oui, Marianne.

Mme Marianne Jan :

Vous venez de souligner les difficultés de construire un budget avec les restrictions budgétaires actuelles. Vous dites qu'il n'y a pas d'augmentation de charges d'impôt etc... mais je lis quand même dans votre budget prévisionnel, un chapitre qu'il s'appelle impôts et taxes, et où une hausse de 6,49 % est prévue. Les ménages vont être pénalisés et les gens fragilisés qui vont dépendre du social, les budgets consacrés aux interventions sociales, à la famille, logement, diminuent de 11 %. Ce qui veut dire que ces personnes qui sont déjà fragilisées vont l'être encore plus, ce que soulignait Claude tout à l'heure et Marie également, ce qui veut dire qu'avec une baisse du budget du CCAS de 20 750 €, qui est quand même déjà une baisse assez importante dans ce service, va mettre également le fonctionnement du CCAS en difficultés, parce qu'il y a des actions qu'il ne pourra plus faire. La fragilisation supplémentaire de la population va encore se ressentir là dessus. Il y a des services qui ne pourront plus être rendus à la population. Or, le CCAS est

un service social. Et je pense que dans une municipalité, dans un contexte comme on l'a aujourd'hui, on pourrait peut-être axer un peu plus sur le social au bénéfice des familles, au lieu de faire des restrictions là-dessus. Merci.

M André Fidelin :

Alain, est-ce que tu as des éléments chiffrés concernant ces différentiels ?

M Alain Nicolas :

En ce qui concerne le CCAS, il y a bien - 5 %, c'est vrai. Il n'y a rien à redire. Au niveau de la subvention, ce qu'il faut savoir c'est que nous finançons également une partie du CCAS indirectement. Nous finançons le CCAS au travers de la rémunération de certaines personnes, à ce jour, nous payons 7 personnes du CCAS. Ces 7 personnes sont supportées par le budget de la ville. Lorsque nous faisons le cumul de la subvention plus la rémunération du personnel, c'est d'une approche autre. Je le reconnais, Marianne, mais si on cumule les gens du CCAS que l'on paye sur le budget de la ville, on en paye 7. Si on prend ces salaires-là, plus les subventions la diminution n'est plus de 5 % mais de 2,8. C'est une question de présentation. Mais il faut quand même le dire.

Mme Le Meur Gaël :

A situation égale, c'est - 5 %.

M Alain Nicolas :

Non, ce n'est pas - 5 %. C'est - 20 000 €. C'est comme cela, il faut le dire.

Mme Le Meur Gaël :

Ces personnes étaient déjà prises en charge par le CCAS.

M Alain Nicolas :

Oui, tout à fait. Il ne faut pas dire que la participation de la ville au CCAS baisse de 5 %, la subvention de la ville au CCAS baisse de 20 000 €, Cela, je suis d'accord sur ce chiffre-là.

M André Fidelin :

Marie voulait intervenir.

Mme Marie Le Meur :

Je n'ai pas très bien compris votre argumentaire sur la baisse des subventions aux associations. Vous dites, on a fait beaucoup de choses l'année dernière pour les associations, tout le monde doit se restreindre. Je ne suis pas sûr que l'aménagement des Sables-Blancs soit pour les associations, que la rue de Trégunc soit pour les associations, certes, la maison des associations, comme vous parlez avait pour but d'être une vraie maison des associations mais elle a coûté très cher et est-elle une vraie maison des associations ? Je ne suis pas très sûr.

M André Fidelin :

En ce qui concerne la maison des associations, voilà l'exemple type de mise à disposition d'un équipement qui aujourd'hui, est tout à fait qualitatif. J'y suis allé la semaine dernière, j'ai justement posé la question, à savoir quel était le taux de remplissage et la participation des associations ? Il m'a été répondu que c'était presque complet, que les gens étaient très contents. Aujourd'hui, c'est un équipement qui répond à leurs attentes. Le fait de réduire les subventions de fonctionnement n'est pas lié au fait que l'on ai mis des équipement à disposition. C'est lié directement aux prises de décision par l'État dans ses dotations et des charges étatiques que nous subissons aujourd'hui. Ce n'est pas parce que nous avons fait les investissements que l'on réduit.

Mme Marie Le Meur :

Ce n'est pas cela que vous avez dit M le Maire. Je n'ai pas entendu cela, ou alors je suis complètement ignare. Et cette maison des associations qui je le redis, a coûté excessivement cher, l'aménagement de son 1^{er} étage, c'est quoi ? Ça servira à quoi ?

M André Fidelin :

A rien.

Mme Marie Le Meur :

A rien, c'est encore mieux.

M André Fidelin :

Non, mais attendez. On ne va pas se fâcher, c'était bien parti.

M Bruno Quillivic :

Je veux bien tout entendre, j'ai été aux assemblées générales de plusieurs associations, dans ces locaux et à chaque fois les associations reconnaissent l'intérêt de ce lieu de réunions qui offre à la fois des possibilités très différentes de salles de réunions et des salles pour tenir des permanences vraiment adaptées. Quand on voit ce qu'était la maison des associations avant, c'était 3 pièces en bas du porche. Si je peux me permettre, sur l'aménagement du 1^{er} étage, qui a pour but d'y aménager le service des sports, service des sports, qui dans ses missions mêmes, est le contact avec les associations. Pour un service qui est quotidiennement en lien avec les associations, il y a une utilité que le service des sports soit à l'endroit où les associations se réunissent.

M André Fidelin :

Merci Bruno, je crois que Laëtitia voulait dire quelque chose.

Mme Laëtitia Boidin :

Oui, je veux revenir sur la maison des associations. Il y a un taux de remplissage relativement important, mais au delà de cela, c'est de faire vivre la maison des associations. Il y a peu de temps, j'ai rencontré la maison des associations de Quimper pour avoir un partenariat avec eux afin d'organiser des formations et des permanences pour les associations et les aider à la recherche de mécénats, les aider à la recherche de subventions ou autres. Prochainement, je vais convier à leur demande, toutes les associations et les présidents d'associations à une réunion aux fins de parler notamment de mutualisation et leur proposer ce partenariat avec la maison des associations de Quimper.

M André Fidelin :

Merci Laëtitia, Xavier ?

M Xavier Calvarin :

Le débat tourne comme à chaque fois, sur le CCAS et les associations. Il faut quand même savoir que dans les coupes budgétaires qui ont été faites dans toutes les collectivités, et ce n'est pas propre à Concarneau, ce n'est pas les éléments sur lesquels les collectivités ont été amenées à faire les coupes les plus importantes. Les coupes les plus importantes ont été faites dans les investissements. Les investissements de voiries, les systèmes d'adduction d'eau, et cela pose de sérieux problèmes, des problèmes sociaux aussi, on parle de social quand on parle de CCAS. Mais on oublie que de nombreuses entreprises sont actuellement en grande difficulté du fait de l'impossibilité des collectivités de pouvoir lancer des travaux importants. Tout à l'heure, vous parliez de l'aménagement des Sables-Blancs, des aménagements routiers. Ces aménagements routiers ont créé énormément d'heures de travail. Nous ne pouvons pas toujours parler de social sans penser que quand on touche aussi à l'économie par les coupes faites sur les budgets d'investissement, on atteint aussi le social, de façon peut-être plus grave, parce que là on va avoir du mal à s'en remettre. Dans ce débat, il y a 5 % sur le CCAS, 5 % sur les associations. Sur les investissements nous sommes à 30 voire, 40 % sur certains seuils. C'est tout ce que je voulais dire.

M André Fidelin :

Bien nous pouvons clore ? Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :

Je voudrais réagir sur ce qu'a dit Xavier Calvarin, il a raison, ce qu'il vient de dire, est tout à fait vrai. La proportion des reculs budgétaires notamment sur les travaux publics est considérable, que ce soit d'ailleurs pour nous, le Conseil général, le Conseil régional ou voire l'État. C'est bien ce que nous contestons d'ailleurs pour l'ensemble de la politique budgétaire au niveau national. Quand nous refusons que toute la dette soit payée par les Français, nous disons qu'il y a une partie de la dette qui est illégitime. C'est bien pour cela que l'on nous impose aujourd'hui d'en haut et de je ne sais où, une austérité dont nous ne sommes pas responsables. Proportionnellement, et c'est ce que je voulais dire tout à l'heure, les associations aujourd'hui sont extrêmement importantes dans le lien social. Et effectivement, le moins budgétaire que nous avons aujourd'hui dans la présentation du budget, c'est 51 000 €. 51 000 € c'est beaucoup, mais c'est quand même peu par rapport aux services qu'une association peut

prendre. C'est ce que j'essaie de vous faire comprendre. Je suis capable de comprendre qu'il faille tailler dans toutes les dépenses, mais je vous l'avais d'ailleurs dit dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, qu'une mesure d'ordre général vis-à-vis des associations, ne me convenait pas. Je pense que l'on peut peut-être aussi affiner ce que l'on donne à certaines associations par rapport à d'autres. C'est vrai que le secteur social pour moi et pour nous, je le dis, est un secteur extrêmement important dans la crise que nous traversons aujourd'hui. Cela n'empêche que je partage effectivement, ce que vient de dire Xavier Calvarin, sur les restrictions budgétaires et l'impact que cela peut avoir sur les entreprises de travaux publics. Et il n'y a pas de contradictions.

M André Fidelin :

Très bien Claude. Nous pouvons passer au vote ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 25 voix POUR, 7 CONTRE, (Mmes LE MEUR G. LE MEUR M. ZIEGLER, MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET), 1 ABSTENTION (Mme MARREC).

Conseil municipal du 19 janvier 2015

6	Moyens généraux - finances : Équilibres budgétaires - budget primitif - budget annexe de l'eau - exercice 2015
---	--

M Alain Nicolas :
(lecture du rapport)

M André Fidelin :
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 7 CONTRE, (Mmes LE MEUR G. LE MEUR M. ZIEGLER, MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 19 janvier 2015

7	Moyens généraux - finances : Équilibres budgétaires - budget primitif - budget annexe de l'assainissement - exercice 2015
---	---

M Alain Nicolas :
(lecture du rapport)

M André Fidelin :
Ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 7 CONTRE, (Mmes LE MEUR G. LE MEUR M. ZIEGLER, MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 19 janvier 2015

8	Moyens généraux - finances : Équilibres budgétaires - budget primitif - budget annexe du port de plaisance - exercice 2015
---	--

M Alain Nicolas :
(lecture du rapport)

M André Fidelin :
Ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 7 CONTRE, (Mmes LE MEUR G. LE MEUR M. ZIEGLER, MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 19 janvier 2015

9	Moyens généraux - finances : Équilibres budgétaires - budget primitif - budget annexe du bac du passage - exercice 2015
---	---

M Alain Nicolas :
(lecture du rapport)

M André Fidelin :
Quels sont ceux qui sont pour ?

Mme Gaël Le Meur :
J'aurai une question sur ce budget.

M André Fidelin :
Sur le bac du passage ?

Mme Gaël Le Meur :
Non, non, excusez-moi après.

M André Fidelin :
Ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 7 CONTRE, (Mmes LE MEUR G. LE MEUR M. ZIEGLER, MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 19 janvier 2015

10	Moyens généraux - finances : Équilibres budgétaires - budget primitif - budget annexe de la cuisine centrale - exercice 2015
----	--

M Alain Nicolas :
(lecture du rapport)

M André Fidelin :
Vous voulez dire quelque chose, c'est cela ?

Mme Gaël Le Meur :
J'aurai besoin d'un éclaircissement. Vous êtes passés très vite sur les budgets annexes et c'est bien que nous puissions revenir dessus au moment du vote. Vous indiquez une baisse de recettes liée au portage des repas de 58 %. A quoi vous faites allusion, parce qu'à mon avis ce n'est pas la réalité cela.

M Alain Nicolas :
Non, c'est une erreur.

Mme Gaël Le Meur :
Il n'y a pas de baisse ?

M Alain Nicolas :
Non, pas du tout. Il y a une petite coquille dans le texte. Nous étions sur un train de 12 000 repas pour les anciens. Le réel est plutôt aux alentours de 11 000, il y a un petit écart de 10 %.

Mme Gaël Le Meur :
Ce n'était pas en accord avec ce que nous avions vu.

M Alain Nicolas :
Non pas du tout, ne t'en fait pas ce n'est pas du tout cela.

Mme Gaël Le Meur :
Donc la baisse s'explique comment ?

M Alain Nicolas :
De recettes ?

Mme Gaël Le Meur :
Oui.

M Alain Nicolas :
Il n'y a pas de baisse de recettes, c'est une erreur.

Mme Gaël Le Meur :
Ok.

M André Fidelin :
Merci Alain pour cette précision.

Ce qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 7 CONTRE (Mmes LE MEUR G. LE MEUR M. ZIEGLER, MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 19 janvier 2015

11	Moyens généraux - finances : Équilibres budgétaires - budget primitif - budget annexe du centre des arts et organisation de spectacles - exercice 2015
----	--

M Alain Nicolas :
(lecture du rapport)

M André Fidelin :
Ce qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 7 CONTRE (Mmes LE MEUR G. LE MEUR M. ZIEGLER, MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 19 janvier 2015

12	Moyens généraux - finances : Attribution des subventions aux associations - exercice 2015
----	---

M Alain Nicolas :
(lecture du rapport)

M André Fidelin :
Merci Alain.
Vous voulez intervenir ?

Mme Nicole Ziegler :
Je vais vous proposer de récupérer 12 500 € et de les verser aux associations, parce que renseignements pris lors du dernier conseil municipal vous avez voté un plan de gestion différenciée des espaces verts qui pouvait être pris en compte à 50 % au moins par le SAGE, et plus des subventions de la Région et du Département. Là, il y a au moins 12 000 € à récupérer que je vous propose de verser aux associations.

M André Fidelin :
Merci pour cette précision. Est-ce qu quelqu'un d'autre veut intervenir ?

Mme Nicole Ziegler :
Ah non, non, non, vous ne pouvez pas vous échapper comme cela. Est-ce que la proposition... *inaudible*...

M André Fidelin :
Ce que vous dites, on peut peut-être le comprendre, mais pour l'instant, ce ne sont que des paroles.

M Xavier Calvarin :
Vous savez comme moi que les subventions sont ciblées. Une subvention qui est ciblée ne peut pas être dérogé de l'objet même de cette subvention, donc vous savez très bien que ce que vous êtes en train de proposer là n'est même pas réalisable.

Micros coupés.

Mme Gaël Le Meur :
C'est une question de volonté apparemment.

M André Fidelin :
Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

M Bruno Quillivic :
Je trouve quand même profondément malhonnête d'annoncer cela en conseil municipal alors que vous connaissiez déjà les subventions possibles et que vous auriez pu faire part de ces éléments bien plus tôt que d'attendre le conseil municipal. Voilà mon avis.

Mme Nicole Ziegler :
Franchement M le Maire, je vous ai posé la question la dernière fois au conseil municipal. Vous êtes au SAGE depuis plus longtemps que moi, vous avez oublié, ce n'est pas grave, voilà. On nous reproche qu'on ne fait pas de proposition et qu'on ne vous aide pas, on vous aide, ne nous le reprochez pas maintenant.

M André Fidelin :
Rassurez-vous, je regarderai. Il n'y a pas d'autres interventions ? On peut voter ?
Ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 7 CONTRE (Mmes LE MEUR G. LE MEUR M. ZIEGLER, MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

M Alain Nicolas :
(lecture du rapport)

M Nicolas indique à la fin de la lecture du rapport :
Nous avons à ce jour, 10 CAE et nous souhaiterions passer à 11. Cette 11^e personne irait à Kerandon.

M André Fidelin :
Merci Alain. Vous voulez des compléments d'information ?

M Alain Nicolas :
Nous avons également des contrats d'avenir. Nous avons 10 CAE aujourd'hui, 11 demain, et nous avons 2 contrats d'avenir qui font eux font 35 heures et non 20 heures pour les CAE je dis cela pour ceux qui ne connaissent pas le système.

Mme Gaël Le Meur :
Ces 2 contrats d'avenir se situent à quel endroit.

M Alain Nicolas :
Je pense qu'Éric doit savoir où se trouvent ces 2 contrats. Non, tu ne le sais pas non plus ?
Si en fait je le sais, il y a une personne qui est aux espaces verts et une autre personne à la voirie.

Mme Gaël Le Meur :
Le budget de fonctionnement qui est annoncé pour les TAP tient compte de cela ? Il est réajusté avec ces contrats-là ?

M Alain Nicolas :
Les CAE ne représentent pas de grosses sommes. Les CAE ne coûtent pas cher. On ne devrait pas le dire mais c'est ainsi.

Mme Gaël Le Meur :
Par contre, il y a quand même une obligation de formation.

M Alain Nicolas :
Oui, bien sûr.

Mme Gaël Le Meur :
Et ils vont suivre quoi comme formation ?

M Alain Nicolas :
Il faut voir avec Éric, il doit savoir cela.

M Éric Malléjacq :
Juste une petite précision au sujet des TAP. Dans les contrats qui ont été pris, les 10 agents qui ont été embauchés dans le cadre des TAP pour assumer le surcroît de travail ne le sont pas dans le cadre des CAE, ce sont des contrats plus classiques. Mais les agents qui sont en contrat CAE au service éducation bénéficient de formations.

M André Fidelin :
Oui, Gaël :

Mme Gaël Le Meur :
Les CAE interviennent sur quels postes précisément ?

M Éric Malléjacq :
Les CAE sont souvent des agents qui interviennent en tant que soutien sur des postes d'agents d'entretien. Ils sont là pour soutenir des équipes lorsqu'il y a des besoins ponctuels.

M Alain Nicolas :

Ils interviennent dans les écoles.

Mme Gaël Le Meur :

Ils interviennent en plus des équipes normales ? Quel va être l'apport en formation dans la période où ils seront recrutés par la ville ?

M Éric Malléjacq :

Pour ce qui est de l'apport en formation, il faudrait voir avec le service des ressources humaines qui gère ce point-là. Pour répondre à votre question concernant les TAP, ce ne sont pas des CAE, ce sont des agents qui sont sur d'autres contrats.

Mme Gaël Le Meur :

Des animateurs existent au sein de la ville de Concarneau.

M Éric Malléjacq :

Pour lesquels également nous avons un contrat formation avec les CEMEA.

Mme Gaël Le Meur :

Il serait bien qu'à un moment ou un autre, nous ayons un bilan de ces personnes recrutées sur l'apport qu'a été le leur au niveau de la ville et le retour qu'elles ont pu en tirer. C'est pareil que pour les contrats d'avenir, tout l'intérêt est qu'ils acquièrent une formation dans l'emploi qu'ils ont et une expérience professionnelle.

M André Fidelin :

C'est à prévoir dans une commission adéquate.

Nous pouvons voter ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :

Juste un commentaire. Nous allons voter la délibération, mais en ayant quand même à l'idée que derrière cela, c'est une précarisation de la société et notamment des jeunes et des moins jeunes. Derrière ces systèmes-là il y a le maintien en précarisation de beaucoup de personnes. Nous voterons parce que c'est une bonne action, mais...

M André Fidelin :

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Conseil municipal du 19 janvier 2015

14	Direction générale des services : Tableau des décisions du Maire
----	--

M André Fidelin :

Le dernier point me concerne, il s'agit du tableau des décisions du Maire. Nous y retrouvons comme d'habitude, des signatures de contrats concernant des occupations à titre précaire pour les associations entre autres, des mises à disposition, de l'accompagnement pour l'encadrement pédagogique, des formations pour l'école de musique, nous y retrouvons également des baux concernant les locaux des associations. Il y a également des engagements concernant des associations sur des participations.

Si vous n'avez pas de commentaires à faire sur ces tableaux des décisions, je vais clore ce conseil municipal.

Xavier Calvarin a une question avant de clore.

M Xavier Calvarin :

Non, juste une petite information. Au début du conseil, il y a eu quelques échanges sur ce qui s'est passé dernièrement.

Je voulais également saluer les organisateurs de ces manifestations qui ont été citées et qui partout en France ont amené des personnes dans la rue. C'était certainement plus contre la barbarie que l'on a connue, c'était plus contre l'attaque à la liberté que nous avons vu également dans les faits qui se sont déroulés, mais c'était surtout une attaque en général contre la France. Je voulais juste lire une phrase qui a été sortie sur une chaîne hier soir, où il y a un humoriste Français je vous laisserai chercher de qui il s'agit, qui a dit : « La France c'est ma mère, on ne touche pas à ma mère ». Je pense qu'elle résume très bien ce pourquoi les gens étaient dans la rue dimanche.

M André Fidelin :

Merci Xavier. Après ces belles paroles, nous allons fermer ce conseil municipal. Ne partez pas, on me dit qu'il y a des signatures à faire sur les délibérations. Il faut signer les documents qui tournent.

Merci pour votre participation.

La séance est levée à 20h45.